

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 26 mars 2015 à 13h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central à Bury.

Présence :

- M. David Price, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Hélène Dauphinais, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Kathleen Gélinas, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Annie Godbout, déléguée substitut Ville de Sherbrooke
- Mme Nicole Robert, déléguée MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Kenneth Coates, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. Dominic Provost, directeur général MRC et CLD du Haut-Saint-François
- M. Claude Brochu, directeur général de Valoris
- Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe de Valoris
- M. Jean-Jacques Caron, commissaire au développement du parc éco-industriel Valoris
- Mme Luce Gagné, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance ;

La présidente Mme Nicole Robert déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation ;

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour ;

Résolution 2015-03-26-0417

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbal ;
 - a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 janvier 2015 ;
 - b) Suivi du procès-verbal ;
- 5) Période de questions ;
- 6) Finance ;
 - a) États financiers 2014 du secrétaire-trésorier (document remis sur place) ;
 - b) Appel d'offres 2014-20 - achat d'un chargeur sur roues (document joint) ;
 - c) Appel d'offres 2015-01 - achat d'un chariot élévateur électrique (document remis sur place) ;
- 7) Projets de développement ;
 - a) Centre de tri -résolution pour signature de la convention avec la FCM (document joint) ;
 - b) Parc éco-industriel - projet Viridis (document remis sur place) ;
- 8) Opérations ;
 - a) Tonnage (document joint) ;

- 9) Ressources humaines ;
 - a) Nouveau personnel : électromécanicien et technicien en environnement ;
 - b) Embauche d'un mécanicien (document remis sur place) ;
- 10) Affaires nouvelles ;
 - a) Entente Régie des Hameaux ;
 - b) MTQ – Route 214 ;
 - c) Conférence Université – samedi ;
- 11) Date de la prochaine réunion : 23 avril 2015 ;
- 12) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Procès-verbal ;

- a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 janvier 2015 ;**

Résolution 2015-03-26-0418

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 22 janvier 2015.

Adopté

- b) Suivi du procès-verbal ;**

Aucun suivi.

5) Période de questions ;

Aucune personne présente.

6) Finance ;

- a) États financiers 2014 du secrétaire-trésorier (document remis sur place) ;**

M. Claude Brochu présente les états financiers maison et explique les grandes lignes.

Intérêts temporaires sur emprunt

M. Claude Brochu explique que les intérêts sur emprunt temporaire pour le centre de tri, se montent à plus de 140 000\$ en 2014. Normalement, il aurait été possible d'aller en emprunt permanent en partie, mais le taux d'intérêt (2%) pour l'emprunt temporaire est avantageux. Les intérêts temporaires non pas été comptabilisé aux immobilisations.

Résolution 2015-03-26-0419

Proposé et résolu unanimement que les intérêts temporaires sur emprunt ne soient pas immobilisés pour le centre de tri et dans les règlements futurs.

Adopté

- b) Appel d'offres 2014-20 - achat d'un chargeur sur roues (document joint) ;**

Lors de l'assemblée du 22 janvier dernier, il avait été recommandé au conseil d'entériner l'octroi du contrat, le 13 janvier 2015 par Mme Odile Goulet, à la compagnie Strongco pour l'achat du chargeur sur roues. Le 20 février, la compagnie à aviser Valoris qu'elle n'était en mesure de fournir le chargeur commandé car un nouveau modèle va remplacer le modèle acheté et que, ce dernier doit être mis en production qu'en mai 2015. Le contrat leur a donc été retiré pour défaut, cette décision doit donc être entérinée.

Le contrat pour la fourniture du chargeur sur roues a été octroyé le lundi 16 mars 2015 par Mme Odile Goulet à la compagnie Hewitt, ayant la soumission la plus basse conforme, pour un montant de 260 463.22\$ (avant taxes), cette décision doit donc être entérinée. La différence de prix entre les deux équipements sera réclamée à la compagnie Strongco qui est déjà au courant du montant.

Résolution 2015-03-26-0420

Proposé et résolu unanimement d'entériner la décision prise par Mme Odile Goulet de résilier le contrat pour l'achat d'un chargeur sur roues à la compagnie Strongco, pour défaut de respecter les exigences du devis.

Il est également résolu de réclamer la différence de prix à la compagnie Strongco, soit 5 488.34\$ (avant taxes). Il est également résolu que M. Claude Brochu, directeur général, ou Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tous les documents en lien avec la résiliation de ce contrat.

Adopté

Résolution 2015-03-26-0421

Proposé et résolu unanimement d'entériner la décision prise par Mme Odile Goulet d'octroyer, le 16 mars, le contrat pour l'achat d'un chargeur sur roues à la compagnie Hewitt Équipements Limitée, ayant la soumission la plus basse conforme pour un montant de 260 463.22\$ (avant taxes). Il est également résolu que M. Claude Brochu, directeur général, ou Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tous les documents en lien avec ce contrat.

Adopté

c) Appel d'offres 2015-01 - achat d'un chariot élévateur électrique (document remis sur place) ;

L'ouverture des soumissions pour l'appel d'offre (AO no 2015-01) pour l'achat d'un chariot élévateur électrique a été fait mardi le 17 mars 2015 à 13h30. Quatre compagnies ont été invitées à soumissionner. Un seul soumissionnaire a déposé sa soumission, soit la compagnie Hewitt Équipement Limitée, pour un montant de 67 800\$ (avant taxes) pour un chariot électrique de marque Caterpillar, modèle 2EP6000 année 2015.

Quatre prix étaient demandés en option, soit

- Cabine avec chauffage, avec 2 portes ouvrant vers l'arrière 60/40, avec vitres coulissantes sur chaque porte = 8 497.96 \$
- Siège chauffant = 2 760.87 \$
- 2^{ème} batterie = 9 281.05 \$
- Garantie prolongée 5 ans / 10, 000 heures ou total maintenance selon l'utilisation de l'équipement = inclus sans frais

Le coût du chariot électrique sera de 76 297.96\$ avec l'option de la cabine avec chauffage, 2 portes et vitres coulissantes et ainsi que la garantie prolongée de 5 ans 10 000 heures (qui est incluse sans frais additionnel). La différence avec le montant budgété initialement au règlement d'emprunt est de 41 297.96\$ (plus taxes), il est proposé de prendre les fonds dans l'item du règlement prévu pour les autres équipements motorisés (100 000\$).

Résolution 2015-03-26-0422

Proposé et résolu unanimement que le contrat pour l'achat du chariot élévateur soit accordé à la compagnie Hewitt Équipement Limitée, pour le modèle 2EP6000 année 2015 de Caterpillar, avec l'option de la cabine avec chauffage, 2 portes et vitres coulissantes, ainsi que la garantie prolongée de 5 ans 10 000 heures, pour un total de 76 297.96\$ (plus taxes applicables). Il est également résolu que M. Claude Brochu, directeur général, ou Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tous les documents en lien avec ce contrat.

Adopté

7) Projets de développement ;

a) Centre de tri – résolution pour signature de la convention avec la FCM (document joint) ;

La Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) a accordé un prêt et une subvention à Valoris pour la construction de son centre de tri de matières résiduelles soit :

- 7 500 000\$ en prêt, à un taux d'intérêt 3.65% par année, pendant 15 ans ;
- 750 000\$ en subvention.

Résolution 2015-03-26-0423

Proposé et résolu unanimement que la présidente, Madame Nicole Robert et le directeur général, Monsieur Claude Brochu, soient autorisés à signer la convention de prêt et de subvention entre la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) pour la construction du centre de tri (N° de projet : I3027).

Adopté

b) Parc éco-industriel – projet Viridis (document remis sur place) ;

ATTENDU QUE Viridis Environnement, une entreprise qui a une place d'affaires dans la région, est à développer une nouvelle technologie de traitement et de valorisation des matières résiduelles;

ATTENDU QUE Viridis Environnement a récemment proposé à la Régie d'utiliser une partie de ses installations et les matières résiduelles qu'elle y traite pour développer cette nouvelle technologie de traitement des matières résiduelles, le tout selon les paramètres plus amplement décrits au document intitulé « Description du service devant être mis au point dans le cadre d'un marché avec Valoris ».

ATTENDU QUE le projet que propose de réaliser Viridis Environnement implique que la Régie convienne d'une entente avec cette dernière, dont le coût implique un montant au-delà duquel la Régie a l'obligation d'aller en appel d'offres.

ATTENDU QUE les Accords intergouvernementaux de libéralisation des marchés publics applicables aux municipalités permettent au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de dispenser certaines municipalités et régies intermunicipales de l'obligation d'aller en appel d'offres lorsqu'il s'agit de développement de nouvelles technologies.

ATTENDU QUE le projet que propose Viridis Environnement à la Régie entre dans cette catégorie;

ATTENDU AUSSI QUE la Ville de Sherbrooke, qui compte plus de 160 000 habitants bénéficierait, si elle exploitait seule le centre de tri et le LET de la Régie, de l'exemption générale applicable aux municipalités de plus de 100 000 habitants, adoptée le 10 décembre 1999 par arrêté ministériel;

ATTENDU QUE la Régie ne bénéficie pas de l'exemption attribuée aux municipalités par cet Arrêté ministériel;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une autorisation de conclure sans appel d'offres une convention avec Viridis Environnement visant à mettre en place le projet d'expérimentation décrit au document mentionné au deuxième attendu des présentes;

Résolution 2015-03-26-0424

Proposé et résolu unanimement de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une autorisation, en vertu de l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*, de conclure, sans appel d'offres, un contrat avec Viridis Environnement dont l'objet serait essentiellement concordant avec ce qui apparaît au document intitulé « Description du service devant être mis au point dans le cadre d'un marché avec Valoris », en contrepartie de quoi la Régie mettrait à la disposition de Viridis Environnement une partie de ses installations au centre de tri et au LET et certaines des matières résiduelles qui y sont recueillies et verserait une compensation financière pour les services rendus, dont le montant pourrait atteindre au maximum de 300 000 \$, si les parties en conviennent.

Adopté

8) Opérations ;

a) Tonnage (document joint) ;

M. Claude Brochu présente le tableau et les graphiques concernant le tonnage de janvier et février 2015 qui est 9 157.281 tonnes comparativement à celui de l'an passé qui était de 9 822.400 tonnes.

9) Ressources humaines ;

a) Nouveau personnel : électromécanicien et technicien en environnement ;

M. Pierre Favreau a été engagé au poste d'électromécanicien, il possède 12 ans d'expérience dans l'entretien des équipements. M. Mehdi Dadi a été engagé au poste de technicien en environnement, il possède une maîtrise en environnement.

b) Embauche d'un mécanicien (document remis sur place) ;

Les opérations actuelles et futures de Valoris nécessitent l'utilisation de beaucoup de machinerie. Les coûts pour l'entretien pour 2014 de la machinerie lourde du centre de transfert s'élèvent à 176 597.78\$ tandis que celle du site de Bury s'élèvent à 96 968.01\$, ce qui fait un total de 273 565.79\$. L'embauche d'un mécanicien permettrait d'effectuer à l'interne des entretiens et des réparations. De plus, nous pourrions nous assurer de mettre en place un programme d'entretien préventif adapté à nos activités. Valoris propose de faire le bilan du poste après 6 mois d'embauche afin de confirmer que celui-ci permet à Valoris de faire des économies. Si cela n'est pas concluant, nous poursuivrons l'essai pour une période supplémentaire de 6 mois.

Résolution 2015-03-26-0425

Proposé et résolu unanimement d'embaucher un mécanicien à l'essai pour l'entretien de sa flotte de véhicules et de machineries.

Adopté

10) Affaires nouvelles ;

a) Entente avec la Régie des Hameaux ;

M. Brochu explique que l'entente avec la Régie des Hameaux qui opère le centre de transfert depuis le 8 avril 2013 se terminait le 8 avril 2015. Un avis écrit a été envoyé à M. Groleau pour que l'entente se renouvelle seulement pour 1 an et non 2. À partir du 8 avril 2016, Valoris reprendra les opérations du centre de transfert. La Régie des Hameaux à accepter l'offre.

Résolution 2015-03-26-0426

Proposé et résolu unanimement d'autoriser Mme Nicole Robert, présidente, et M. Claude Brochu, directeur général, à signer l'entente avec la Régie des Hameaux pour une durée de 1 an.

Adopté

b) MTQ – chemin 214 ;

Le Ministère du Transport a demandé les plans pour la construction du chemin Maine Central, surtout pour le BCR. L'automne prochain le Ministère procédera à des travaux pour faire une voie de virage à gauche sur la route 214, pour les véhicules tournant sur le chemin Maine Central.

c) Conférence Valoris - samedi ;

Samedi le 28 mars, à l'Université de Sherbrooke, il y a un évènement qui s'intitule Conférence citoyenne. Il y a un thème qui parle de l'environnement : Les municipalités doivent innover. Valoris va attendre d'être en opérations pour faire des conférences.

M. Robert Roy et M. Dominic Provost quittent le conseil.

12) Date de la prochaine réunion ;

La prochaine réunion sera le jeudi 23 avril 2015.

13) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14h55.

Mme Nicole Robert, présidente

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier